



3 acteurs locaux

vous accompagnent
pour réussir votre mandat



S'INFORMER ET SE FORMER



3 acteurs locaux pour bénéficier d'un appui concret au quotidien

Devenir élu local, c'est endosser une mission passionnante, mais aussi exigeante. Entre responsabilités quotidiennes, enjeux locaux et attentes des citoyens, chaque décision compte.

Gérer une collectivité c'est entre autres organiser et mettre à disposition sur un territoire au profit d'une population, un ensemble de services publics. **La réussite de cet objectif passe obligatoirement par la gestion de moyens financiers et surtout humains**, nécessaires à la mise en œuvre et à la pérennité de ces services.

Pour vous accompagner dans le quotidien de votre mandat, le Centre de Gestion (CDG 22), l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) et l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) unissent leurs forces dans les Côtes-d'Armor.

Avec nous, bénéficiez d'un appui concret pour agir efficacement au service de votre collectivité.

01 Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Le partenaire des élus employeurs à vos côtés au quotidien

En tant qu'élu local, vous êtes à la fois décideur public et employeur.

Votre mandat vous confère une responsabilité essentielle : gérer les ressources humaines de votre collectivité. Concrètement, cela signifie :

- Recruter les agents dont vous avez besoin et piloter les services municipaux,
- Veiller au bon fonctionnement de votre administration et définir les orientations RH en matière d'évolution de carrière, formation, ...
- Garantir la santé et la sécurité des agents dans le cadre du travail.

Notre **établissement public local à dimension départementale** mutualise des expertises au service de plus de 500 collectivités et établissements publics costarmoricains. Nos équipes, compétentes et engagées, vous apportent des réponses concrètes et adaptées à votre réalité. Votre collectivité bénéficie **d'un bouquet de missions incluses dans sa cotisation**, complété par une offre de prestations tarifées accessibles et adaptées à vos besoins.

DES TEMPS DE SENSIBILISATION pour vous outiller et renforcer votre connaissance de l'environnement territorial

En partenariat avec l'Arice, nous vous proposons des actions de sensibilisation et d'information pour vous permettre de mieux appréhender votre environnement et d'échanger entre élus locaux afin de faciliter vos prises de décision en qualité d'employeur public.

Pour en savoir plus sur nos 40 missions, scannez le QR code et découvrez comment nous pouvons vous accompagner au quotidien.



Tout au long du mandat, nous vous proposons des sensibilisations autour de ces 5 thématiques :

1. Comprendre et mieux appréhender **l'environnement territorial**
2. Découvrir **les finances**
3. Bien connaître son rôle et ses responsabilités **d'élu employeur**
4. Prendre en compte **la santé et la sécurité des agents**
5. Appréhender **les responsabilités en matière d'accueil de loisirs**

Nous sommes à vos côtés pour rendre vos relations avec les services plus efficaces et harmonieuses. Que ce soit pour **faciliter les échanges, optimiser l'organisation, désamorcer les tensions ou renforcer la collaboration**, nous vous proposons un soutien adapté à vos besoins.

Contactez le CDG 22 pour aller plus loin

Centre de Gestion des Côtes d'Armor
1 rue Pierre et Marie Curie - Eleusis 2
22194 PLÉRIN CEDEX
Tél. : 02 96 58 64 04 ou 02 96 58 64 06
Mail : direction@cdg22.fr
www.cdg22.fr (sur nos pages L'élu employeur)

Retrouvez-nous sur :



02 Élus costarmoricens, formez-vous avec l'Arïc pour réussir votre mandat !



L'Arïc c'est quoi ?

Principal organisme de formation des élus locaux en Bretagne, l'Arïc est **une association pluraliste** présente sur les quatre départements bretons depuis **plus de 50 ans**.

Son histoire, ainsi que son implantation territoriale, lui permettent aujourd'hui de vous proposer des formations sur-mesure en lien avec les besoins des élus locaux bretons, et ce, **directement au sein de votre collectivité**.

Cette présence de l'Arïc sur les territoires permet aux 2 000 élus formés chaque année de trouver une offre de formation près de chez eux, sur des sujets adaptés à leurs besoins. Alors n'hésitez pas à nous solliciter !

La formation pour monter en compétences et réussir votre mandat

1/ La formation individuelle :

Nous vous proposons un calendrier annuel de formations décentralisées, en inscription individuelle. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation

2/ La formation en groupe au sein de votre collectivité :

La formation des élus est une dépense obligatoire pour la commune. Des élus bien formés prendront des décisions en connaissance de cause. C'est une source d'économies et un gain de temps importants pour la collectivité. Le travail en équipe au sein du conseil a tout à y gagner. En intercommunalité la formation permet de réunir élus communaux et intercommunaux en formation, de travailler certains thèmes, de façon approfondie, avec un professionnel, et de mutualiser les coûts.

FOCUS

Droit à la formation des élus : ce qu'il faut savoir

Les élus disposent de deux dispositifs de formation

- **Droit historique :** financement par la collectivité entre 2 et 20% de l'enveloppe indemnitaire annuelle. 24 jours de congés formation par mandat.
- **DIF élus :** 400€ par année cumulables jusqu'à 800€. Votre droit individuel est à retrouver sur le site : **moncompteformation.gouv.fr**



En complément de la formation,

3 SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉUSSITE DE CE MANDAT



L'accompagnement

sur mesure et sur la durée :

L'accompagnement d'équipes d'élus communaux ou intercommunaux sur des sujets comme la gouvernance, la relation élus - agents, les transitions...

L'Arïc accompagne alors la collectivité dans la définition de ses besoins et mobilise son réseau de formateurs pour trouver une réponse adaptée et opérationnelle à la question qui se pose.



Le coaching :

Vous êtes maire, adjoint, conseiller municipal, ou bien président, vice-président d'une intercommunalité ?

En complément de la formation, l'Arïc vous propose du coaching individuel personnalisé afin de vous aider à améliorer votre positionnement, résoudre une problématique ou encore mener à bien un projet et ainsi faciliter la réussite de ce début de mandat !



Le bilan de compétences :

Tout au long de votre mandat, vous avez acquis des compétences, enrichi vos connaissances (aménagement du territoire, finances locales, urbanisme, ressources humaines...) et développé savoir-être et savoir-faire.

À la fin (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat) ou même en cours de mandat, ces acquis représentent autant d'atouts à valoriser dans une réinsertion professionnelle ou dans la prise de nouvelles responsabilités électives !

C'est l'objectif du Bilan de compétences que vous propose l'Arïc !

Contactez l'Arïc pour aller plus loin

Association Régionale d'Information
des Collectivités territoriales
13 Place des Marelles - BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex

Tél. : 02 99 41 50 07 / Mail : info@aric.asso.fr

www.aric.asso.fr

Retrouvez-nous sur :



03 L'AMF 22 (Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor) : Vous représenter et vous conseiller lors de votre mandat local



Représentant les maires et les présidents d'intercommunalité auprès des pouvoirs publics, l'association est un relais de proximité pour les élus locaux afin de les aider à exercer leur mandat, alliant représentation, conseil et information. Elle compte 341 communes adhérentes (sur les 344 que compte le Département) en 2026.

Représentation :

C'est l'interlocuteur privilégié des services de l'État dans le Département. Ses représentants siègent dans les commissions ou les comités départementaux. Membre du réseau de l'AMF nationale, elle est représentée au sein de différentes commissions.

Conseil :

Un réseau de juristes au niveau national se tient à la disposition des communes et intercommunalités adhérentes pour délivrer des conseils personnalisés. Une expertise juridique et technique, des outils d'aide à la décision ainsi qu'une veille législative assurés au niveau national sont également relayés par l'association.

Information :

L'association met à disposition de ses adhérents des supports d'information et modèles de documents. Sa newsletter mensuelle informe les élus des différentes activités de l'Association et leur propose des articles sur des sujets les intéressant directement. Elle organise régulièrement des réunions en partenariat avec les élus afin de débattre de thèmes d'actualité.

Contactez l'AMF 22 pour aller plus loin

Association des Maires
et Présidents d'EPCI
des Côtes d'Armor
53 boulevard Carnot
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 01 23 40
Mail : amf22@orange.fr

Retrouvez-nous sur :
www.amf22.asso.fr

Permanences téléphoniques :

- Du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et 14h à 17h
- Le vendredi :
de 9h à 12h et 14h à 16h

